

**7^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC7)**

Bonn, Allemagne, 17 – 20 septembre 2024

UNEP/CMS/ScC-SC7/ /Résultat 8

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS SUR LE
RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE MONDE**

Les participants à la septième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC7), qui s'est tenue du 17 au 20 septembre 2024, ont décidé d'établir un Groupe de travail sur la question abordée ci-dessus.

1. Objectif

Le groupe de travail a pour mandat de fournir des orientations au Secrétariat sur :

- a) le champ d'application et toute autre section « coup de projecteur » supplémentaire sur des sujets particuliers ou des questions importantes pour la deuxième édition du rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde, ainsi qu'un processus d'identification de ces questions ;
- b) Un processus de sélection des espèces pour les études de cas à inclure dans le deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde.
- c) Contenu et fonctionnalités possibles d'un tableau de bord de données de la CMS en ligne ;
- d) Les éléments et une approche pour identifier tout développement majeur concernant l'état de conservation des espèces migratrices, y compris les tendances émergentes ou les menaces, qui pourraient être présentés à la COP15.

2. Composition

- A. Le Groupe de travail est composé des membres suivants :
 - a) membres du Comité de session ;
 - b) experts des Parties et autres observateurs ;
- B. Le Groupe de travail s'efforce de maintenir un équilibre entre les sexes, la représentation régionale et les catégories taxonomiques d'expertise.
- C. En cas de besoin, des experts externes au Groupe de travail et désireux de contribuer aux objectifs de ce dernier peuvent être invités à participer aux réunions ou à soutenir des tâches spécifiques.

3. Organisation du travail

- A. Le groupe de travail sera présidé par [*président à déterminer par le ScC-SC7*]. Si le président ou la présidente quitte son poste, un nouveau président ou une nouvelle présidente est nommé(e) parmi les autres membres du Comité de session du Conseil scientifique qui font partie du Groupe de travail.

- B. Les membres du Groupe de travail travailleront principalement par voie électronique, en communiquant par courrier électronique et en recourant éventuellement à un espace de travail dédié ou à des réunions virtuelles. Des réunions en personne pourront être organisées en marge des réunions du Comité de session.
- C. Le président ou la présidente du Groupe de travail rendra compte de l'avancement des travaux au Comité de session.
- D. Le Secrétariat de la CMS recensera les membres du Groupe de travail, tiendra la liste de ces membres et soutiendra et facilitera la coordination des activités du Groupe de travail ainsi que l'organisation de ses réunions.

4. Durée du mandat

Le Groupe de travail est établi pour la période intersessions précédant la COP15.